

Paris, le 26 août 2019

## COMMUNIQUE DE PRESSE

La FNO rappelle au HCRR que les spécificités des orthophonistes, et de l'ensemble des praticiens de santé conventionnés, doivent être prises en compte dans la réforme des retraites.

Sans cela, la réforme anéantirait ces mêmes professionnels et mettrait à mal une partie du système de soins.

La Fédération Nationale des Orthophonistes (FNO) défend, avec les autres organisations membres de la Fédération Française des Professions de Santé (FFPS), une compensation totale de l'augmentation envisagée des cotisations. Cette demande spécifique fait pour l'instant l'objet de négociations en cours avec le Haut-Commissariat à la Réforme des Retraites (HCRR).

Dans ce contexte de dialogue social encore engagé avec les représentants du HCRR, le conseil d'administration de la FNO a choisi de ne pas s'associer à la manifestation du 16 septembre initiée par les membres du barreau.

En effet, la FNO travaille activement, au sein de la FFPS, et ce depuis de longs mois, à défendre les intérêts des orthophonistes auprès de Jean-Paul Delevoye et de son équipe, en montrant combien une brusque augmentation des cotisations sans compensation rendrait difficile le maintien d'un exercice libéral de l'orthophonie. Dans un contexte où l'exercice salarié de l'orthophonie est également en difficulté, la FNO considère ce dossier comme majeur.

La FNO attend donc des propositions concrètes du HCRR permettant d'assurer la survie des cabinets libéraux des orthophonistes.

La FNO demande à ce que, si elle est maintenue, la hausse des cotisations pour les orthophonistes libéraux soit intégralement compensée par :

- Une augmentation de la prise en charge de la partie forfaitaire des cotisations Retraite de l'Avantage Social Vieillesse (ASV) par l'Assurance Maladie.
- Un changement d'affectation d'une part de la CSG vers la cotisation retraite.
- Le maintien de l'assiette actuelle de calcul des cotisations Retraite : un calcul sur les revenus déclarés et les éventuelles cotisations Madelin.
- L'augmentation des revenus des orthophonistes.

## La FNO demande également :

- Le maintien des prestations actuelles et futures
- La pérennisation du financement du fonds d'action sociale qui permet de verser des aides aux affilié.e.s de la CARPIMKO<sup>1</sup> traversant une période difficile.
- La distribution des réserves de la CARPIMKO au profit des affilié.e.s de la CARPIMKO.

Dans le cas où ces revendications ne seraient pas acceptées par ses interlocuteurs, la FNO n'hésitera pas à appeler à la manifestation.

Contact presse FNO: 06.78.12.51.48 et 06.60.63.16.66

<sup>1</sup> CARPIMKO : Caisse autonome de retraite et de prévoyance des infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, orthophonistes et orthoptistes

